

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille neuf et le 26 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Projet travaux 2009 :
réfection d'1km de route
entre Puech Pallat et le pont
de la fède

Étaient présents : Mr. Bernard CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Roger BRUN, Mme Sylvie CRUEIZE..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 février 2009 ayant pour objet la mise au budget de la réfection d'un km de route entre Puech Pallat et le Pont de la Fède.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19/03/2009

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de L'Assemblée Municipale expose aux membres du Conseil Municipal le projet de renforcement et reprofilage de la voie communale sur une longueur de 1 km entre Puech Pallat et le Pont de la Fède.

Il fait part à l'assemblée que cette route est particulièrement dégradée après chaque hiver et occasionne de lourdes charges de fonctionnement. Le montant du devis établi par la DDE s'élève à 46 059, 84 € H.T. soit 55 087, 57 € T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet présenté par Monsieur le Maire concernant la réfection d'un km de route entre Puech Pallat et le pont de la Fède.
- Accepte le devis établi par la DDE d'un montant de 46 059, 84 € H.T. soit 55 087, 57 € T.T.C.
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales de l'Etat pour la réalisation de ce projet et établi le plan de financement comme suit :

- Aide sollicitée de l'état 50 % du H.T. : 23 029, 92 €
- Emprunt 20 % du H.T. : 9 211, 97 €
- Fonds Propres 30 % du H.T. : 13 817, 95 €

‣ **TOTAL :** **46 059, 84 € H.T.**

- Demande à Monsieur le Maire que les travaux soient exécutés pendant l'été 2009 et lui donne tout pouvoir pour signer toutes pièces se référant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 26 mars
2009

Le Maire,

- Demande que les montants de cette opération soit inscrit sur le Budget primitif 2009 en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire, après
dépôt ou transmission en
Préfecture le 26 mars 2009
et publication ou notification
le 26 mars 2009**